

**SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL LANDAIS**



**N° 11**

**Objet : Participations statutaires au budget annexe « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » au titre de l'exercice 2023**

Le 24 janvier 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle sous la présidence de Mme Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte

**Etaient présents :**

Représentant le Département des Landes :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Damien DELAVOIE

Représentant les communes du Littoral :

- Mme Françoise AGIER (Commune de Capbreton)
- M. Patrick FRAGNEAU (Commune de Gastes)
- M. Daniel PUJOS (Commune de Mimizan)
- Mme Nadine DURU (Commune d'Ondres)
- Mme Monique LAGOUEYTE (Commune de Saint Julien en Born)
- M. Bernard COMET (Commune de Sainte Eulalie en Born)
- M. Michel VILLEGER (Commune de Soorts-Hossegor)
- M. Sébastien FAISSOLLE (Commune de Soustons)
- M. Marc MABILLET (Commune de Tarnos)

Représentant la Communauté de communes de Mimizan :

- Mme Sophie WEBER

**Avaient donné procuration :**

- Mme Muriel LAGORCE à M. Xavier FORTINON
- M. Ghislain COLMAGRO à M. Patrick FRAGNEAU
- M. Jean WATIER à Mme Monique LAGOUEYTE
- M. François GUILLAMET à Mme Nadine DURU
- M. Philippe TARSOL à M. Daniel PUJOS
- M. Thomas ESPIL à Mme Françoise AGIER

**Etaient excusés :**

- Mme Eva BELIN
- Mme Véronique BREVET (Commune de Labenne)
- M. Christian BOIREAU (Commune de Messanges)
- M. Frédéric DARRATS (Commune de Seignosse)
- M. Gérard NAPIAS (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Gilles DUCOUT (Communauté de Communes Côte Landes Nature)
- M. Romain BRUNET (Communauté de Communes Côte Landes Nature)



**Assistaient également à la réunion :**

- M. Willy DABIN, Observatoire PELAGIS – CNRS
- Pour la Paierie départementale : M. Olivier BOURGOING
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Lucie TAVERNE, M. Lionel FOURNIER, M. Andoni ZUAZO, M. Cyrille LE GALL, Mme Sylvie DUPOUY et M. Nicolas MENGIN, Direction de l'Environnement
  - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER, Mme Cécile DUPOUY, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Patricia LAPOS, Pôle « Syndicats Mixtes »

\* \* \*

**Le Comité Syndical,**

VU le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer, de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon,

VU les statuts modifiés du Syndicat Mixte et notamment son article 18 disposant que, pour ce qui concerne la compétence « Défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes », les contributions des membres adhérant à ce bloc se répartissent de la façon suivante :

- 50 % pour le Département des Landes ;
- 50 % pour les autres membres concernés du Syndicat Mixte, au prorata du dernier chiffre connu de leur population légale.

VU la délibération du Comité Syndical de ce jour approuvant le budget primitif annexe « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » de l'exercice 2023,

VU le rapport de la Présidente,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés du collège « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes »,

**DECIDE**

- de fixer à 5 000 € la participation statutaire du Département des Landes au budget annexe « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » au titre de l'exercice 2023,

.../...



- de fixer à 5 000 € les participations statutaires au budget annexe « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes » au titre de l'exercice 2023 des communes adhérentes au bloc de compétence « défense des intérêts du littoral landais contre les pollutions maritimes », réparties en fonction des chiffres des populations légales des communes authentifiés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 comme suit :

	<b>Population municipale recensement au 01/01/2022</b>	<b>Montant par habitant (en €)</b>	<b>Participation totale 2022 (en €)</b>
Biscarrosse	14 292	0,059886694	855,90 €
Capbreton	9 351	0,059886694	560,00 €
Gastes	876	0,059886694	52,46 €
Labenne	7 002	0,059886694	419,33 €
Lit-et-Mixe	1 696	0,059886694	101,57 €
Messanges	999	0,059886694	59,83 €
Mimizan	7 420	0,059886694	444,36 €
Moliets-et-Maâ	1 201	0,059886694	71,92 €
Ondres	5 641	0,059886694	337,82 €
Saint-Julien-en-Born	1 717	0,059886694	102,83 €
Sainte-Eulalie-en-Born	1 302	0,059886694	77,97 €
Seignosse	3 971	0,059886694	237,81 €
Soorts-Hossegor	3 566	0,059886694	213,56 €
Soustons	8 434	0,059886694	505,08 €
Tarnos	12 933	0,059886694	774,51 €
Vielle-Saint-Girons	1 454	0,059886694	87,08 €
Vieux-Boucau	1 636	0,059886694	97,97 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 491</b>		<b>5 000,00</b>

- et de procéder au recouvrement des participations statutaires en fonction des dépenses effectivement engagées par le Syndicat Mixte en cours d'exercice.

La Présidente

Signé électroniquement par : Sandra  
TOLLIS  
Date de signature : 03/02/2023  
Qualité : PRESIDENTE SMLL

Sandra TOLLIS